

**B.T.S.a.**  
*Brevet Technicien Supérieur agricole*  
**Aménagements Paysagers**

Conditions d'admission et démarches pour suivre la formation **B.T.S.a. A.P. au LMHP Jeanne Baret** :

Dépôt des candidatures sur PARCOURSUP selon le calendrier indiqué sur le site de la plateforme :

<https://www.parcoursup.fr/>

Mots clefs pour trouver la formation sur PARCOURSUP :

BTS Aménagements Paysagers Montreuil



**LYCÉE DES MÉTIERS DE  
L'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE  
JEANNE BARET**

16 rue Paul Doumer  
93512 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 48 70 41 10  
Mail : [ce.0931779d@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931779d@ac-creteil.fr)

[www.lyceehorticulture93.fr](http://www.lyceehorticulture93.fr)

Menu > nos formations  
> BTSa Aménagements Paysagers



 [lycee\\_paysage\\_horticulture](https://www.instagram.com/lycee_paysage_horticulture)

**B.T.S.a.**  
**Aménagements Paysagers**

Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysage Jeanne Baret  
Montreuil



**Brevet Technicien Supérieur agricole**  
**Formation postbac**  
**Préparation en 2 ans d'un diplôme de niveau 5**

# Brevet Technicien Supérieur agricole

## Aménagements Paysagers

Le **B.T.S.a Aménagements Paysagers** se prépare en 2 ans après le bac (voie générale ou technologique ou professionnelle).

Ce **B.T.S. agricole** forme les élèves à la **réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers** dans le respect du développement durable, de l'étude préalable initiale à la fin de la réalisation puis dans l'entretien dans le temps des aménagements.

L'étudiant·e apprend à reconnaître les végétaux, à savoir les choisir selon leurs caractéristiques, les contraintes du milieu, les objectifs et les attentes du client. Il ou elle est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements pour le mettre en valeur avec de nouvelles plantations, des choix de matériaux, des constructions paysagères et un entretien adapté. Il ou elle apprend à planifier des travaux, gérer des équipes de jardiniers et d'ouvriers paysagistes et surveiller l'avancement d'un chantier. Sa formation porte aussi en grande partie sur l'élaboration de projets d'aménagements : réalisation de plans, mesures topographiques, évaluation des travaux et des stocks de matériel, établissement de devis et contrats, réglementation, démarches administratives. Les contraintes économiques et environnementales sont prises en compte à chaque étape de son travail. L'étudiant·e est aussi sensibilisé·e à la relation client et aux techniques d'animation.

Tout au long de sa formation, l'étudiant·e acquiert des capacités et des compétences dans les domaines suivants :

- La conception d'un aménagement en lien avec le paysage
- Le choix des végétaux en lien avec le milieu écologique et le projet
- La réalisation des rendus de projets paysagers et des plans techniques autant manuellement que numériquement
- L'implantation d'un chantier et la réalisation de créations végétales et minérales
- L'organisation d'un chantier et la gestion de la main d'œuvre et du matériel en sécurité
- La réalisation du bilan économique d'un chantier
- La communication de projets devant des clients

Pendant la préparation du diplôme, l'étudiant·e renforce et développe :

- Esprit d'équipe et respect de l'autre
- Capacités d'écoute et de communication
- Dynamisme, dextérité
- Sens de l'analyse et de l'observation
- Sens esthétique et culture paysagère
- Connaissances des végétaux
- Autonomie et capacité d'organisation
- Capacités de synthèse et d'analyses transversales et pluridisciplinaires

Sous statut scolaire, l'étudiant·e est en stage pendant 12 à 16 semaines réparties sur les deux années du cycle de B.T.S. : 12 semaines de stage individuel en milieu professionnel et des périodes de stage collectif. Les périodes de formation en milieu professionnel sont obligatoires.

Le diplôme du **B.T.S.a. Aménagements Paysagers** s'obtient à la fois pour 50% en contrôle continu en cours de formation (C.C.F.) sur les deux années de formation au sein de l'établissement et pour 50% en 3 épreuves terminales nationales :

- Une épreuve écrite d'expression française et culture socio-économique
- Une épreuve orale sur dossier de présentation et d'analyse d'un chantier d'aménagement
- Une épreuve orale sur dossier de présentation d'une proposition d'aménagement paysagers

Au terme de leur formation, fort·e·s d'un diplôme de niveau 5 (bac+2), les étudiant·e·s titulaires du **B.T.S.a. Aménagements Paysagers** peuvent s'engager dans la vie active ou continuer leurs études :

- Le titulaire du **B.T.S.a. Aménagements Paysagers** est amené à travailler dans une entreprise du paysage, en bureau d'études ou en collectivité territoriale et pourra être : Conducteur de travaux et aménagements paysagers, Chef de chantier jardins et espaces verts, Chef jardinier, Chef d'entreprise en espaces verts, Technicien supérieur en bureau d'études.
- Le titulaire du **B.T.S.a. Aménagements Paysagers** peut accéder à des formations Bac + 3 comme les licences professionnelles, les écoles supérieures d'ingénieurs ou de concepteurs du paysage.

Les étudiant·e·s qui ont pour projet professionnel de devenir ingénieur ou paysagiste concepteur peuvent également poursuivre leurs études au sein du lycée Jeanne Baret en CPGE-ATS Métiers du paysage pour préparer une L3 Géographie et Aménagement et les concours d'entrée et recrutements des Grandes Écoles de Paysage ou une entrée en Master (Géographie et Aménagements, Urbanisme...)

### *Les + de la formation*

#### ***B.T.S.a Aménagements Paysagers au LMHP Jeanne Baret :***

- *Un cadre de travail agréable et un environnement adapté*
- *Une pédagogie dynamique et une équipe d'enseignants engagés*
- *Des effectifs raisonnables en classe permettent un accompagnement personnalisé*
- *La présence de pépinières et de serres sur le site du lycée avec la possibilité d'intervention des élèves*
- *Des travaux pratiques sur les 4 hectares d'un plateau technique composé de plusieurs milliers de variétés de végétaux*
- *Des stages en entreprises du paysage ou en collectivités territoriales*
- *Une certification PIX en fin de cycle*
- *L'enseignement des arts, appliqués au domaine de l'aménagement paysager (conception paysagère)*
- *La participation à des projets artistiques et culturels et à des mises en situation professionnelle*